

Collège d'autorisation et de contrôle

Décision du 6 juin 2019

En date du 19 mars 2019, l'éditeur Radio Louvain ASBL a notifié au Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel son souhait de modifier le nom de son service « LN FM » en « LouiZ Radio ».

Vu le décret coordonné sur les services de médias audiovisuels et plus particulièrement ses articles 6 53, 54, 55, 58, 102, 104 et 105 ;

Vu la décision du Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel du 7 avril 2011, autorisant l'éditeur Radio Louvain ASBL, à diffuser le service « LN FM » sur la radiofréquence « LOUVAIN-LA-NEUVE 104.8 MHz » pour une durée de 9 ans ;

Considérant qu'en vertu de la recommandation du Collège d'autorisation et de contrôle du 11 juin 2009 relative à la dénomination des services diffusés par voie hertzienne terrestre et de la recommandation du 20 novembre 2014 relative à la modification des caractéristiques des radios FM il convient d'examiner la présente demande au regard du risque de confusion qu'une similarité du nouveau nom avec celui d'un service existant pourrait engendrer ;

Considérant que le nom « LouiZ Radio » ne présente pas de similarité apparente avec le nom d'un autre service sonore existant ;

Considérant dès lors que le changement de nom envisagé n'est pas susceptible de porter atteinte à l'architecture du paysage radiophonique tel qu'envisagée par le Gouvernement à la suite des arrêtés des 21 décembre 2007, 4 juillet 2008, 27 mai 2009, 21 octobre 2010, 24 mars 2011, 12 juillet 2012 et 21 novembre 2013 fixant les appels d'offres pour l'attribution de radiofréquences destinées à la radiodiffusion de services sonores par la voie hertzienne terrestre, ni aux équilibres qui en découlent ;

Considérant que la présente décision n'emporte aucun droit particulier au bénéfice de Radio Louvain ASBL sur l'appellation « LouiZ Radio » du point de vue du droit d'auteur et du droit des marques ;

Le Collège d'autorisation et de contrôle décide d'autoriser l'éditeur Radio Louvain ASBL à adopter le nom « LouiZ Radio » pour son service diffusé sur la radiofréquence « LOUVAIN-LA-NEUVE 104.8 MHz » en vertu de l'autorisation délivrée en date du 7 avril 2011.

Fait à Bruxelles, le 6 juin 2019